

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 mars 2026
Délibération n°2026/011

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : MM Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LÉGER, Pascal PESSOZ, Mme Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Étaient absents : MM Damien BLANC, Serge GAUDET (pouvoir donné à Mme Anne-Marie ROCHE), Vincent MAITRE, Mme Élodie POZIN-ROUX (pouvoir donné à M. Pascal PESSOZ)

Convocation du : 04 mars 2026 - Affichage du : 04 mars 2026

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 7/ Conseillers représentés : 2

M. Franck ROCHE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

L'examen du compte financier unique 2025 fait apparaître :

En fonctionnement, un excédent de	538 971.19 euros
En investissement, un déficit de	- 130 700.17 euros

Monsieur le Maire propose d'affecter ces résultats sur le budget principal 2026 respectivement en fonctionnement et en investissement.

Il rappelle que l'excédent de fonctionnement doit couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser. Monsieur l'Adjoint au maire soumet au vote l'affectation.

Après en avoir délibéré, et sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés. Monsieur le Maire ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote.

AFFECTE en section d'investissement

À la ligne budgétaire D - 001 le déficit d'investissement	130 700.17 euros
---	------------------

Au chapitre 10, article 1068 – une partie de l'excédent de fonctionnement	130 700.17 euros
---	------------------

AFFECTE en section de fonctionnement

À la ligne budgétaire R - 002 le solde de l'excédent de fonctionnement	408 271.02 euros
--	------------------

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 073-217301613-20260310-2026_011-DE



SUITE DÉLIBÉRATION N° 2026/011

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Préfecture le* **12 MARS 2026**

Le Maire,


Roland DRAVET



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.